



Communiqué de presse n° 01/OCP-RDC/D.E/019

Cas de décès faute de soins appropriés

Il est enregistré un certain nombre de cas de décès à la prison centrale de Goma à la suite de maladie de la malaria. Il est à noter que la prison est dépourvue en médicament et matériel nécessaire pour la prise en charge des malades.

Au mois de juillet 2019, trois (3) détenus auraient trouvé la mort et trois (3) autres au mois d'octobre de la même année. Le droit d'informer immédiatement les membres de la famille du détenu décédé n'est pas resté. Les informations sont gérées top secret par les autorités carcérales.

A cela, s'ajouter le manque des vivres pour maintenir l'alimentation des détenus malades qui peuvent faire 3 à 5 jours sans toutefois mettre quelque chose sous la dent.

En date du 15 novembre 2019, le détenu MKO, âgé de 26 ans, originaire du groupement Bwito, Territoire de Rutshuru, Province du Nord-Kivu, célibataire de son état, condamnée au motif d'un viol sur mineur à 10 ans de SPP en 2017 qui voulait se suicider en s'injectant de l'eau, mais sauver de justesse. Il était interné dans le centre hospitalier de ladite prison.

Selon les témoignages de certains détenus rencontrés dans la salle d'attente, le décès à la Prison Centrale de Goma est dû au manque de médicaments dans l'infirmerie, le retard dans la prise en charge médicale, la pauvreté de certains détenus pour arriver à se procurer les médicaments dont ils ont besoin à l'extérieur de la prison.

Selon un autre détenu, les soins dans la prison centrale de Goma sont presque quasi inexistant, tout détenu malade reçoit de son médecin traitant des aspirines et des

paracétamols, et ceci, quel que soit la maladie. Un nombre suffisant des détenus souffrirait de graves maladies telle que le diabète, la tuberculose et/ou le VIH SIDA.

Il a renchéri en disant que la prison centrale de Goma n'a pas des cellules spéciales d'observation pour les personnes souffrant d'une maladie contagieuse. Par ailleurs, de détenus diabétiques qui nécessitent un repas spécial y sont sans aucune assistance spéciale. Une catégorie des détenus communément appelée « *Gonda-Gonda* » (malnutris) ne trouvent plus de la bouillie. Le dispensaire œuvrant dans la prison centrale de Goma ferme ses portes vers 16h30 et en cas d'urgence, le détenu est abandonné à son triste sort.

Il existerait de détenus qui souffrent de la tuberculose comme IPS et RSH sans assistance médicale faute d'insuffisance de moyen financier. Il existerait une vingtaine des personnes hospitalisées pour des maladies graves.

RECOMMANDATIONS :

Au regard de tout ce qui précède, l'OCP émet les recommandations suivantes :

- ❖ Approvisionner les dispensaires en médicaments ;
- ❖ Disponibiliser un médecin permanent jour et nuit dans cette Structure ;
- ❖ Appuyer la prison en fourniture médicale ;
- ❖ Doter la prison en équipement, matériel nécessaire et la literie ;

Fait à Goma, le 03 décembre 2019

POUR L'OCP/RDC/asbl

Me MAPENDO KIBANDJA Raymond

Chargé de Monitoring